

Quand on aime, on ne compte pas : Un joueur de poker gagne au jeu chaque mois environ 1000 €. Un autre en a gagné 12 000 en n'ayant joué qu'une fois dans l'année. Leurs revenus sont-ils imposables ?

13-01-2017

avec

Un joueur de poker gagne au jeu chaque mois environ 1000 euros. Un autre en a gagné 12 000 en n'ayant joué qu'une fois dans l'année. Leurs revenus sont-ils imposables ?

-

Le système fiscal français ne prévoit pas d'imposition des gains des jeux de hasard.

-

A conditions que ceux-ci ne relèvent pas d'une activité procurant des revenus réguliers au joueur.

-

Dans ce dernier cas, ils sont placés sous le régime des bénéfices non commerciaux visé à l'article 92 du Code général des impôts.

-

Un joueur de poker régulier qui retire chaque mois 1000 euros de son jeu est ainsi imposable sur ses gains.

-

Un joueur qui a joué une fois dans l'année et eu la chance de gagner 12 000 euros n'est pas imposable.

-

Le statut fiscal du poker est étudié dans le mémoire de master* L'imposition des gains du poker.

* Jérôme Maniongui, L'imposition des gains du poker, Mémoire de master 2, Université Paris 13 Villetaneuse, 2013. Lire